



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**RAPPORT NATIONAL DE LA FRANCE SUR LA MISE EN
OEUVRE DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR
LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

en 2000-2001

Mai 2002

Table des Matières

RESUME	4
PARTIE I – LA REGION DE L’ AFRIQUE.....	9
SECTION I - RESUME.....	9
SECTION II – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION	10
2.1 – La poursuite des efforts engagés	10
2.1.1 – Le soutien aux organes de la Convention	10
2.1.2 – L’appui à la recherche-développement, un investissement de long terme	10
<i>A – L’Appui au Réseau d’Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT), deuxième phase.....</i>	<i>10</i>
<i>B – Les activités du Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD)</i>	<i>12</i>
<i>C – Les avancées de la recherche opérationnelle : l’étude et le séminaire CSFD/AFD</i>	<i>14</i>
<i>D – Le développement de la formation à la recherche-développement</i>	<i>15</i>
2.1.3 – La contribution au fonctionnement des organisations régionales et sous-régionales	16
<i>A – Contribution au fonctionnement de l’Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS).....</i>	<i>16</i>
<i>B – Contribution aux programmes régionaux relatifs à la météorologie (ACMAD, CILSS et OMM)</i>	<i>16</i>
<i>C – L’assistance technique au Bureau Régional d’Afrique de l’Ouest (BRAO) de l’UICN</i>	<i>17</i>
<i>D – L’aide multilatérale internationale.....</i>	<i>18</i>
2.1.4 – L’aide aux Etats touchés Parties pour la mise en œuvre de leur programme national de lutte contre la désertification.....	18
<i>A – L’aide à la rédaction des PAN.....</i>	<i>18</i>
<i>B – De ROSELT régional à ROSELT Niger : développer la diffusion et l’appropriation des méthodes d’action par les structures nationales des pays</i>	<i>19</i>
<i>C – L’appui à l’organisation des politiques nationales de lutte contre la désertification (Tchad et Burkina Faso).....</i>	<i>19</i>
2.2 – Lutter contre la désertification : développement local et environnement mondial	20
2.2.1 – Accroître la prise en compte de la désertification dans des projets de développement local	20
<i>A – Décentralisation administrative et Projets d’Appui au Développement Local (PADL).....</i>	<i>20</i>
<i>B – Les projets PADL2 et PADLO au Burkina Faso</i>	<i>21</i>
<i>C – Le Pôle Pastoral Zones Sèches (PPZS), Sénégal.....</i>	<i>22</i>
2.2.2 – L’Initiative Régionale CILSS-FFEM Environnement Mondial et Lutte contre la Désertification en Afrique Sahélienne (IREMLCD)	23
2.2.3 – Développer la participation des opérateurs privés et de la société civile dans la lutte contre la désertification	24
<i>A – La constitution d’un réseau d’ONG françaises pour la lutte contre la désertification : le projet Désertification et Société Civile</i>	<i>24</i>

<i>B – D’autres initiatives : le projet agroécologique de CARI au Mali et le film sur la désertification</i>	27
SECTION III – D’AUTRES PROJETS AYANT DES IMPACTS POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION	27
3.1 – Les projets de lutte contre l’effet de serre	28
3.1.1 – Le Plan d’action global Agroécologie (ou « Agro-Ecologie »).....	28
<i>A – Présentation</i>	28
<i>B – Un exemple de projet agroécologique ayant un rôle dans la lutte contre la désertification, le PASE au Mali, 2000-2004</i>	29
3.1.2 – Un projet de lutte pour l’environnement et contre la pauvreté : Procédure de diagnostic environnemental dans les régions d’accueil des populations réfugiées, 1999-2001	29
3.2 – Les projets de protection de la biodiversité	30
3.2.1 – Présentation.....	30
3.2.2 – Quelques projets sur les Réserves et les Parcs Naturels	30
<i>A – Le projet d’aménagement et de protection des massifs forestiers de la province d’Ifrane au Maroc (FFEM)</i>	30
<i>B – L’appui à la protection de la biodiversité dans le bas-delta mauritanien, Mauritanie (FFEM)</i>	31
3.2.3 – Quelques projets sur la Gestion durable des Ressources Naturelles	31
<i>A – Projet de gestion intégrée et durable des ressources naturelles en Mauritanie (MAE)</i>	31
<i>B – Projet d’appui à la gestion durable des espaces et des ressources au Mali (MAE)</i>	32
PARTIE 2 – LES AUTRES REGIONS DU MONDE	33
SECTION I – LE BASSIN MEDITERRANEEN	33
1.1 – Le projet ROSEEM ou l’aide bilatérale française dans la région méditerranéenne	33
1.2 – L’aide multilatérale française dans le bassin méditerranéen	34
1.2.1 – Le projet UICN de Conservation d’espaces littoraux naturel dans le bassin méditerranéen.....	34
1.2.2 – Le Partenariat Euroméditerranéen (PEM) et ses actions dans le domaine de la LCD.....	34
<i>A – Présentation de l’enceinte du PEM</i>	34
<i>B – Les projets européens de LCD issus du PEM</i>	35
1.3 – L’Action Concertée d’Appui au Programme d’Action Régional pour la Méditerranée Septentrionale (MEDRAP)	35
SECTION II – L’AMERIQUE LATINE	36
2.1 – Le projet de transformation des espaces ruraux et de processus d’intégration régionale dans la IVème région du Chili	36
2.2 – Le projet REVOLSO, Mexique et Chili	37
ANNEXE 1 – QUELQUES AXES DU TEXTE DE LA CCD	38
ANNEXE 2 – LES PRIORITES D’ACTION FORMULEES PAR LA COP5	40

Résumé

Le terme de désertification est le pendant médiatique de celui de dégradation des terres. Il trouve son origine dans les grandes sécheresses qui ont affecté le Sahel entre 1970 et 1973. La désertification signifie la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et sub-humides sèches. La reprise des sécheresses dans tout le Sahel au début des années 1980 et ses conséquences dramatiques pour les populations de la région ont fait lentement émerger l'idée d'une action internationale de long terme et qui soit coordonnée. En effet, l'évolution de l'environnement global, en particulier le réchauffement de la planète, aurait pour effet d'accroître les aléas dans les régions africaines.

La dégradation des terres est un phénomène mondial lié à celui de la pauvreté. En 2001, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) estime que la dégradation atteindrait plus de 2 milliards d'hectares dans le monde, dont les deux-tiers pour la seule région de l'Afrique. Elle menacerait les moyens d'existence d'1 milliard de personnes.

Le début des années 90 est marqué par l'adoption à Rio des Conventions pour l'environnement mondial, celle sur le changement climatique, celle sur la biodiversité et celle sur la lutte contre la désertification. La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULD ou CCD et UNCCD pour le sigle anglais) a été signée en 1994 et la France l'a ratifiée en 1997. Ce texte est composé de 40 articles et d'annexes organisées par région du monde. La désertification y est abordée sous les angles de la recherche, du développement et de la coopération nécessaire entre les pays Parties. Il propose des pistes d'actions, des cadres d'analyse et des méthodes scientifiques pour enrayer la désertification (voir annexe 1). 178 Etats sont actuellement Parties à la Convention.

Dans le texte de la Convention, la désertification est le résultat d'une combinaison entre les phénomènes écologiques parmi lesquels l'érosion due aux variations climatiques et les activités humaines. Lutter contre la désertification signifie soutenir les activités de recherche et de développement portant sur l'environnement naturel dans le contexte de la lutte contre la pauvreté et contre les inégalités (accès aux ressources).

La France engage chaque année environ 30 ME (millions d'euros) dans ce sens et son action s'exerce principalement sur le continent africain. La stratégie adoptée par la France en matière de lutte contre la désertification est une stratégie de long terme. Elle consiste à œuvrer au renforcement des capacités des pays touchés Parties pour qu'ils puissent mettre en œuvre des dispositifs de suivi des mécanismes de désertification et aider les populations à anticiper la sécheresse. La France encourage également une gestion des espaces endommagés et menacés qui se traduit par la réhabilitation de ces espaces et par une exploitation économique durable de la part des populations locales. La France fait une priorité de la lutte contre la désertification et contre la dégradation des terres (LCD).

Pour les années 2000 et 2001, la France a confirmé ses engagements en matière de lutte contre la désertification et s'est montrée attentive à rendre la Convention plus opérationnelle. Ainsi, l'aide française en matière de lutte contre la désertification se répartit entre :

- Le soutien à la recherche scientifique sur la désertification, sur ses causes et sur les solutions techniques pouvant être développées, à la fois dans les pays du Nord et du Sud,
- Le renforcement des organisations régionales et sous-régionales, nationales et locales impliquées dans la gestion de l'environnement rural et notamment dans la lutte contre la désertification,
- L'aide à la formation des cadres dans les pays touchés Parties. Ces formations s'exercent à diverses échelles d'appréhension de la désertification : ainsi, elles portent aussi bien sur les enjeux locaux que sur les enjeux internationaux, et pour ces derniers en particulier, sur les négociations dans le cadre des Conventions sur l'environnement mondial,
- L'appui aux groupes majeurs notamment aux opérateurs privés et à la société civile pour les actions concertées de lutte contre la désertification sur le terrain.

En France, les principales institutions qui financent la lutte contre la désertification sont le Ministère des Affaires Etrangères (MAE), le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD) y contribuent également.

Les instituts de recherche tels que l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ainsi que certaines Universités apportent leur soutien à la recherche-développement (R&D) concernant la LCD.

L'aide bilatérale permet de définir les principes d'action de la France pour la mise en œuvre de la CCD. Le MAE est chef de file dans l'élaboration de la stratégie française de lutte contre la désertification et son action s'exerce aux échelles régionales et nationales dans le cadre d'une politique de financement de projets. L'aide aux pays touchés Parties pour l'élaboration de leur plan de lutte contre la désertification fait partie des priorités du MAE. Cette aide peut être directe, *via* le soutien à la rédaction des Programmes d'Action Nationaux (PAN), ou indirecte par l'envoi de matériel ou par les retombées de projets de recherche scientifique.

Les autorités françaises sont conseillées par le Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD) composé d'experts pluridisciplinaires. Le CSFD intervient comme organe de consultation, de conseil et d'orientation sur les politiques de mise en œuvre de la LCD. Le CSFD réalise également un travail de recherche et de capitalisation d'expériences sur la LCD sur la base de 10 projets financés par le MAE qui sont menés dans la région d'Afrique en collaboration avec l'IRD, le CIRAD, l'INRA et avec des équipes de scientifiques des pays du Sud.

Ces projets suivis par le CSFD visent à développer les connaissances et les technologies appropriées pour la lutte contre la désertification et à renforcer les capacités des équipes scientifiques des pays du Sud. Ils s'appuient sur les structures mises en place par la décentralisation et travaillent à la diffusion et à l'appropriation par les pays du Sud, par les décideurs et les bailleurs mais aussi par les populations, des résultats de la recherche.

Le MATE apporte depuis 2000-2001 son soutien à la mise en réseau des ONG françaises impliquées dans la lutte contre la désertification. Ce processus a débouché sur la création d'un groupe de travail français sur la lutte contre la désertification multidisciplinaire (GTD). Ce travail est relayé par l'ONG Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI).

Les ONG sont des opérateurs généralement proches des populations touchées par la désertification. Cette initiative du MATE favorise dans un premier temps la diffusion des principes de la CCD dans le milieu des ONG, puis l'échange d'expériences et l'harmonisation des stratégies de lutte au plan local. Au plan institutionnel, elle rapproche les ONG des organes de la Convention et du milieu des scientifiques, des ministères et des organisations internationales. Au vu de ses premiers succès, cette expérience sera poursuivie et amplifiée dans les années à venir.

Le FFEM est une structure interministérielle créée en 1994 pour favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition. Il apporte des ressources additionnelles et sous forme de dons à des projets d'investissement qui ont un impact positif en termes d'environnement global. Pour la période 1994-1998, il a été doté de 67 ME. En 1999, le mandat du FFEM a été reconduit pour une deuxième phase de 4 ans et de même montant. 40% des engagements du FFEM se situent en Afrique.

Parmi les projets menés par le FFEM dans le cadre de la LCD, l'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification (IREMLCD) répond tout particulièrement à la première des recommandations formulées par la COP5 qui porte sur le développement des processus participatifs impliquant la société civile (voir annexe 2). Cofinancé par le MAE et le FFEM, ce projet de plus de 3 ME vise à organiser et à simplifier l'accès au financement de projets de taille moyenne (inférieurs à 50 000 E) pour des porteurs de projets non gouvernementaux. Le maître d'ouvrage est le CILSS (Comité permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel). Le CSFD assure un suivi de la mise en œuvre.

L'AFD est l'opérateur principal du dispositif français de financement de projets d'aide au développement. Ses décaissements s'élèvent à 800 ME par an. Parmi les projets d'aide au développement engagés par l'AFD en Afrique, nombreux sont ceux qui présentent une composante environnementale et de lutte contre la désertification. L'AFD, consciente de l'importance de cette problématique pour la lutte contre la pauvreté, a commandité une étude auprès du CSFD afin de promouvoir la lutte contre la désertification en des termes opérationnels conformément à sa logique d'action.

La France contribue à l'aide multilatérale régionale en appuyant les organisations régionales et internationales qui travaillent principalement dans la région africaine. Ces institutions sont notamment spécialisées dans le suivi de l'environnement écologique et climatique ainsi que dans la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce à la sécheresse pour les populations de la région. Elles participent au développement de systèmes africains d'informations sur l'environnement. Elles élaborent des Programmes d'Action Sous-Régionaux et Régionaux (PASR et PAR) pour définir des politiques de LCD cohérentes.

Pour la région de l'Afrique en 2000-2001, la France soutient le fonctionnement de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) et notamment son programme Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT). L'OSS a pour mission principale d'élaborer un dispositif de surveillance transfrontière de l'état de l'environnement dans la région afin d'identifier des solutions permettant de faire face à la

désertification et à la dégradation des terres. ROSELT est un projet de suivi de l'environnement à partir d'observatoires pilotes mis en place dans la région depuis 1995. Ce programme organisé à la fois aux niveaux régional et national se trouve progressivement intégré dans les PAN des pays.

Le MAE contribue au financement du Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) et soutient le Centre Régional d'Agro-Hydro-Météorologie (AGRHYMET) du CILSS : sa participation pour trois ans (1999-2001) se chiffre à 1,5 ME pour ACMAD et à 1,2 ME pour AGRHYMET. Ces instituts basés à Niamey (Niger) assurent un suivi des paramètres de la désertification et du climat. Ils contribuent à l'élaboration et à l'harmonisation des politiques nationales de gestion des ressources naturelles.

La France appuie le programme d'action régional, l'Initiative Globale Désertification (IGD) de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) au Burkina Faso. Ce programme désertification envisage notamment de coordonner le suivi du processus de mise en œuvre des PAN dans les pays de la sous-région. Il s'engage également à valoriser l'expérience de l'UICN en matière de conservation de la biodiversité dans le cadre de la LCD, en réponse au thème des synergies formulé par la CCD.

La France participe à la lutte contre la désertification au travers de l'aide multilatérale internationale : elle contribue pour 7% au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) et pour 25% au Fonds Européen de Développement (FED). Ces institutions sont notamment engagées au titre de la lutte contre la pauvreté dans les politiques de lutte contre la désertification et la dégradation des terres. Néanmoins, la désertification ne constituant pas pour le GEF un compartiment spécifique de l'environnement global, il est difficile d'évaluer les sommes exactes consacrées à la lutte contre la désertification et la pauvreté. Cependant et au titre de la transversalité, le GEF participe au financement de la LCD à travers des projets multifocaux qui concernent les trois principaux compartiments de l'environnement mondial (effet de serre, biodiversité et eaux internationales) ainsi que la lutte contre la dégradation des terres. Entre 1991 et 1999, les projets transversaux du GEF ont contribué à la LCD ainsi qu'à la lutte contre la déforestation pour plus de 350 millions de \$.

La CCD et les recommandations émises par la COP5 insistent sur la création de synergies avec les autres Conventions relatives à l'environnement. En plus des actions relevant directement de la mise en œuvre de la Convention de Lutte Contre la Désertification, **la France finance des projets qui interviennent de façon indirecte dans la LCD**. De nombreux projets élus au titre de la lutte contre l'effet de serre ou de la protection de la biodiversité ont également des répercussions indirectes en terme de LCD, par exemple :

- Les projets d'agro-écologie (semis direct) qui sont mis en œuvre dans plusieurs pays d'Afrique visent un fort impact anti-érosif et s'appuient sur une gestion raisonnée de la ressource en eau.
- Les projets de gestion des réserves de faune et de flore contribuent à la réhabilitation d'espaces auparavant dégradés et permettent une valorisation économique de ces ressources par les populations limitrophes.
- Les projets de gestion des ressources naturelles intègrent une composante de lutte contre la désertification.

En 2000-2001, les autorités françaises ont confirmé leurs priorités en matière de LCD en soutenant principalement la région africaine, à travers leur appui à de nombreux projets de recherche, de développement et de formation.

La France a aussi choisi d'accroître sa contribution à la lutte contre la désertification dans la région du bassin méditerranéen. L'aide bilatérale française en région méditerranéenne s'exerce principalement à travers la mise en place du projet Réseaux d'Observatoires pour le Suivi de l'Environnement à l'Est de la Méditerranée (ROSEEM) dans les pays du Mashreq (Jordanie, Liban, Syrie). Inspiré du projet ROSELT en Afrique, ROSEEM est soutenu par le MAE et par le MATE avec un cofinancement de l' « Arab Center for the Studies of Arid zones and Dry lands » (ACSAD) et de l'OSS. Enfin, la France soutient des activités de recherche sur la lutte contre la dégradation des terres en Amérique Latine.

Partie I – La région de l’ Afrique

Section I - Résumé

Conformément à l’article 7 du texte de la Convention, la France engage la majorité de ses actions de lutte contre la désertification dans la région africaine. La France soutient les institutions définies par la Convention ainsi que les activités des organisations sous-régionales et régionales principales : OSS, CILSS et ACMAD. Elle contribue à l’élaboration des PAN qu’elle considère comme des outils majeurs pour lutter contre la désertification. Elle favorise la participation de la société civile des pays touchés Partie aux choix de lutte contre la désertification.

Pour la France, les actions de recherche sur les causes de la désertification et sur les solutions à apporter s’inscrivent dans le long terme. C’est pourquoi les projets pertinents qu’elle soutient sont poursuivis et développés lors de phases successives. C’est le cas du projet ROSELT qui met progressivement en place des observatoires régionaux de la désertification. A l’échelle nationale, ce projet est actuellement répliqué au Niger.

De façon plus générale, la participation de la France au développement des systèmes d’information sur l’environnement africain a favorisé la constitution de bases de données sur l’évolution de la végétation et du climat. Ces informations permettent d’analyser et d’anticiper les processus de sécheresse. Elles ont également pour objectif de remédier aux impacts socio-économiques et écologiques de la désertification.

Répondant au texte de l’annexe I de la Convention, la politique française de lutte contre la désertification est aussi une politique de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités dans l’accès aux ressources. L’engagement des autorités françaises dans les Projets d’Appui au Développement Local au Burkina Faso et dans l’Initiative Régionale IREMLCD en Afrique Sahélienne en sont deux exemples. Ce choix d’action est conforme aux politiques de LCD développées par d’autres pays développés Parties, par les organisations internationales comme la Banque Mondiale et le GEF ainsi que par l’Union Européenne (UE).

La France a engagé un travail spécifique avec les ONG françaises de lutte contre la désertification en Afrique afin de travailler à une plus grande cohérence de leurs actions locales et d’animer une réflexion méthodologique à partir d’un partage et d’une confrontation de leurs expériences.

Enfin, la France valorise le thème des synergies entre les trois Conventions sur l’environnement mondial évoqué dans l’article 8 de la CCD. Elle soutient notamment de nombreux projets d’environnement orientés vers la lutte contre l’effet de serre et la protection de la biodiversité qui ont un impact positif sur la lutte contre la désertification.

En 2000-2001, la France a contribué à lutter contre la désertification en Afrique en :

- Favorisant les liens entre les activités de recherche-développement, les programmes nationaux de lutte contre la désertification et la société civile dans les zones touchées et en France,

- En organisant les travaux de lutte contre la désertification à des différentes échelles : régionales, nationales et locales,
- En accroissant l'échange d'informations entre les acteurs de la LCD par le développement de réseaux d'opérateurs et l'échange d'expériences.

Section II – Mise en œuvre de la Convention

2.1 – La poursuite des efforts engagés

2.1.1 – Le soutien aux organes de la Convention

La France appuie le fonctionnement des institutions mises en œuvre par la Convention de Lutte Contre la Désertification, en particulier le Secrétariat et la Conférence des Parties (COP).

Le MAE a contribué aux activités du Secrétariat de la Convention en lui versant 75 000 E (euros) pour l'année 2000.

Pour l'année 2001, le MAE a fourni 150 KE (kilo euros¹) au Secrétariat de la Convention, la moitié en appui aux activités du Secrétariat pour soutenir ses activités de lutte contre la désertification dans les pays de l'ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et l'autre moitié comme Fonds de Participation des PMA à la COP (Conférence des Parties). La France soutient ainsi la participation des pays touchés Parties aux réunions de la COP.

2.1.2 – L'appui à la recherche-développement, un investissement de long terme

A – L'Appui au Réseau d'Observatoires et de Surveillance Ecologique à Long Terme (ROSELT), deuxième phase

La France est engagée dans le financement de recherches sur les systèmes d'information sur l'environnement : en Afrique, ces programmes concernent la météorologie et l'observation et le suivi à long terme de l'évolution des ressources naturelles.

Le programme ROSELT met en place depuis plusieurs années un réseau régional de surveillance de l'environnement, dans le but d'améliorer la connaissance des mécanismes de fonctionnement des écosystèmes et agrosystèmes, de surveiller la dynamique de la désertification et de participer à l'évaluation des changements climatiques dans la zone d'intervention du réseau. Au plan socio-économique, ROSELT a pour objectif de produire des outils d'aide à la décision afin de contribuer à asseoir les bases d'un développement économique et social durable. Dans le cadre du renforcement des capacités, ROSELT souhaite également appuyer la formation des cadres nationaux à l'utilisation des informations

¹ Soit 150 000 euros.

environnementales. Il concerne 11 pays d'Afrique, **Algérie, Egypte, Maroc, Tunisie, Cap-Vert, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Ethiopie, Kenya.**

En 2000, le programme ROSELT a reçu de la France 1,7 ME pour 4 ans : 0,5 ME de la part du MAE, 1,3 ME du FFEM et 107 KE du MATE. Le suivi-évaluation de ROSELT a été soutenu par la France à hauteur de 213 KE par le FFEM et de 46 000 E par le MAE.

Le cofinancement de ce programme (6,39 ME) est multiple : outre les 11 pays africains concernés par ROSELT, les pays européens hors-France, l'UE, le Canada, le PNUD-UNSO (Programme des Nations Unies pour le Développement) contribuent à son financement. En France, l'IRD, chef de file du projet ROSELT et le CIRAD fournissent une participation en personnel.

ROSELT est conçu pour appréhender la désertification aux échelles locales et régionales et pour mieux formaliser à chaque niveau les interactions qui ont lieu entre le milieu naturel, le climat et les activités humaines. Il vise à :

- produire des données fiables et harmonisées en vue d'élaborer des « états de l'environnement » à différents niveaux ;
- mieux comprendre les dysfonctionnements des systèmes écologiques et les mécanismes qui conduisent à la désertification ;
- évaluer l'impact des actions de développement et de lutte contre la désertification ;
- identifier les méthodes et techniques en matière de réhabilitation du milieu et de gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- assurer une fonction d'information, de formation de démonstration et d'apprentissage des problématiques environnementales.

Le réseau est organisé à trois niveaux, national, sous-régional et régional pour assurer une bonne exécution des programmes grâce à une meilleure coordination des activités. Localement, il renforce les moyens et l'efficacité des observatoires dans leur travail d'analyse et de restauration de la biodiversité. Au plan national, il est appelé à s'insérer dans les Programmes d'Action Nationaux de lutte contre la désertification. Au niveau régional, ROSELT repose sur l'engagement des pays africains à se doter en commun d'un outil de surveillance transfrontalier au niveau de la zone, en faisant converger les intérêts nationaux, sous-régionaux et régionaux.

Ce programme a donc vocation à être conduit par des structures africaines existantes, organisées en réseau et coordonnées par un opérateur central.

Actuellement, ROSELT est dans la phase de structuration et de consolidation du réseau (voir encadré 1).

Encadré 1 : Plan d'action de ROSELT

Phase de conception et de lancement (93-97). Création d'observatoires mis en réseau dès 1995.

Phase de mise en œuvre (98-2003) en trois temps :

1 - Initiation de 12 observatoires pilotes qui mettent en application et testent les protocoles de collecte et de traitement de données définis et qui constituent un réseau de territoires représentatifs des principales situations écologiques de la région².

2 - Structuration et de consolidation du réseau, par labellisation de nouveaux observatoires³ menée en liaison avec le développement des Programmes d'Action Nationaux (PAN) et Sous-Régionaux (PASR) prévus par la CCD.

3 - Phase de plein fonctionnement des observatoires et de perfectionnement continu du réseau sur le long terme.

Durant l'initiation des 12 observatoires pilotes, le programme ROSELT a été accompagné par les programmes IMAGES (traitement de données satellites pour l'observation de la désertification) et SID-SISEI (système de circulation de l'information sur la désertification/ Système d'Information et de Suivi de l'Environnement sur Internet). Ces programmes sont aujourd'hui clos.

B – Les activités du Comité Scientifique Français de la Désertification (CSFD)

Le Comité Scientifique Français Désertification (CSFD) a été créé en 1997 à l'initiative des Départements Ministériels concernés par la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification afin d'assurer une mission d'évaluation scientifique, de conseil et de mise en cohérence des programmes d'aide française de lutte contre la désertification. Le MAE, le MATE et le Ministère de la Recherche ont soutenu les activités du Comité depuis sa création. Le CSFD constitue l'opérateur français de la CCD.

Pour 2000, le MAE a contribué aux activités du CSFD pour 47 700 E et le MATE pour 126 KE. Pour 2001, la contribution du MAE s'élève à 70 000 E et celle du MATE à 66 000 E. L'IRD versera 93 300 E sur la période 2001-2003.

Ce comité est composé d'une vingtaine de personnalités scientifiques reconnues dans les domaines de recherche liés à la lutte contre la désertification, et cooptées par le Ministère de la Recherche. Le CSFD est caractérisé par sa pluridisciplinarité : les sciences de la nature et du climat, l'agro-écologie, la géologie et la météorologie y côtoient les sciences humaines, l'anthropologie et la géographie humaine. Ses membres assurent des fonctions de recherche et d'expertise dans diverses institutions telles que l'IRD, le CIRAD, le CNEARC ou dans des Universités. Ils sont impliqués dans l'analyse de la dégradation des terres, de ses causes, de ses impacts et dans la recherche de solutions.

² Les observatoires pilotes d'Issougui (Maroc), des Steppes (Algérie), de Menzel Habib (Tunisie), du Ferlo (Sénégal), de Nouakchott (Mauritanie), de Ribeira Seca (Cap Vert), de Bourem (Mali), de Zarma Ganda (Niger), d'El Omayed (Egypte), de Kiboko (Kenya) et de l'Awash (Ethiopie).

³ Les critères de labellisation sont la représentativité des différentes zones bioclimatiques caractérisant les zones arides, les écosystèmes particuliers majeurs, les divers usages des ressources naturelles, la qualité des acquis scientifiques et techniques et l'existence de projets de développement.

La mission de trois ans du CSFD (1998-2000) vient d'être reconduite pour une durée identique (2001-2003). Selon son mandat, le CSFD :

- A un rôle de veille scientifique dans le domaine de la désertification et de la lutte qu'il assure en s'appuyant sur les connaissances des membres et de leurs réseaux personnels. Il assure la mobilisation de la communauté scientifique française. Ainsi, le CIRAD a organisé les activités de son groupe interne de travail « Désertification » en fonction d'axes de recherches identifiés par le CSFD.
- Est sollicité à des niveaux divers de participation à de nombreuses réunions institutionnelles et scientifiques au niveau national, européen et international : il participe aux réunions de la Conférence des Parties, il suit certains projets de l'OSS, du FFEM ainsi que les travaux d'opérateurs tels que les ONG ; il entretient des liens avec deux autres Comités nationaux impliqués dans la lutte contre la désertification, en Allemagne et au Japon.
- Il participe à la réflexion scientifique et participe à la capitalisation des expériences dans le domaine de la LCD afin de produire des informations utiles et diffusables. Dans cette optique, il assure la sélection et le suivi de 10 projets de lutte contre la désertification et poursuit une action dans le domaine de la formation.

Dès 1999, le MAE a appuyé les travaux du CSFD en instruisant un programme de 760 KE permettant de financer les 10 projets de l'appel d'offre centré sur la région africaine. Ces projets de recherche associant des équipes scientifiques des pays du Nord et du Sud ont reçu entre 75 000 et 90 000 E chacun.

Les thèmes de recherche sont orientés autour de quatre axes :

- Axe 1 : L'état, la caractérisation et le suivi de la désertification,
- Axe 2 : L'usage des ressources et l'exploitation des milieux,
- Axe 3 : Les techniques, les technologies et les moyens de lutte,
- Axe 4 : Les conditions économiques et sociales de la lutte contre la désertification.

Les projets retenus ont démarré en 1999 pour une fin prévue en 2003. Nous présentons quatre de ces projets parmi les plus avancés :

- *Renforcement de la recherche-accompagnement dans une opération pilote de gestion décentralisée des ressources sur la rive gauche du fleuve Sénégal, Sénégal* (CIRAD-TERA) : la finalité de la proposition est de parfaire la mobilisation de l'environnement institutionnel, (diagnostic de planification du développement local et régional, cadre institutionnel, juridique et foncier validant les dynamiques endogènes de gestion), en organisant une collaboration directe et permanente entre la recherche, particulièrement l'Université de St Louis (UGB), et les collectivités territoriales autour de cette décentralisation.
- *Pour une gestion viable des ressources ligneuses péri-urbaines : analyses et modélisation des impacts des règles et pratiques coutumières sur divers milieux naturels sahéliens et soudano-sahéliens au Niger et au Mali*, (CIRAD-FORET) : la thématique propose une analyse novatrice des observations sur l'impact des divers pratiques et/ou règles de gestion coutumières des ressources ligneuses via une analyse comparative simultanée des règles observées. Les objectifs de ce projet sont les

suiuants : une évaluation de la gestion locale de l'Etat et de ses impacts sur l'évolution des ressources naturelles dans les différents milieux, une modélisation commune des dynamiques écologiques et sociales, la formation d'équipes africaines de recherche à la modélisation, l'affirmation du rôle de l'ESP de Dakar comme pôle de référence sur ce sujet en Afrique.

- *La désertification dans la Jeffara tunisienne (région du sud-est) : pratiques et usages des ressources, techniques de lutte et devenir des populations rurales, Tunisie (IRA-Tunisie).* Ce projet débouchera sur une évaluation de l'impact des politiques de développement décidées au niveau national, évaluation basée sur l'étude de l'efficacité des techniques d'aménagement et de réhabilitation du milieu, non plus seulement au travers de leurs performances techniques mais aussi en fonction de la capacité de la population à les accepter et à en tirer profit. La démarche envisagée tente une approche participative et interdisciplinaire de R&D en collaboration avec les structures de développement et la population usagère.
- *Recherche sur les technologies de lutte contre la désertification au Sahel : mise au point des techniques de lutte contre la désertification et études de leurs incidences socio-économiques, Burkina Faso (INERA Burkina Faso) :* le projet a pour objectifs, d'une part de faire une analyse critique des résultats des recherches relatives aux techniques de lutte contre la désertification et la dégradation des sols, et d'autre part, de réaliser des études comparées des actions et des démarches des projets de développement qui ont mis en œuvre ces technologies. Il s'agit aussi d'étudier la faisabilité socio-économique des techniques nouvelles ou en cours de diffusion.

C – Les avancées de la recherche opérationnelle : l'étude et le séminaire CSFD/AFD

Le CSFD insiste sur la nécessité d'une recherche opérationnelle. Il a été sollicité en 2001 par l'AFD pour un montant de 38 000 E afin d'entreprendre une réflexion et formuler des recommandations sur la façon de mieux prendre en compte la lutte contre la désertification dans les projets de développement qu'elle met en œuvre.

L'AFD, en tant qu'opérateur pivot du développement propose des instruments opérationnels dirigés en priorité vers l'amélioration des conditions de vie des populations des pays du Sud. L'étude commanditée au CSFD a pour objectif de répondre à la question suivante : en quoi la désertification et la Convention de Lutte Contre la Désertification sont des concepts opérationnels pour l'AFD ?

Cette étude se fonde sur une analyse critique de 7 projets de développement appuyés par l'AFD, ayant un impact plus ou moins explicite en terme de lutte contre la désertification. Ces projets sont à des stades d'avancement variés. L'étude met en évidence les problèmes communs auxquels sont confrontés ces projets. La réflexion transversale qui en découle s'articule autour de deux grands axes :

- **Axe 1 :** Considérer la désertification dans trois contextes distincts, les zones pastorales, les zones d'agriculture pluviale et les zones irriguées. En effet, les causes et les modalités de la désertification, et par voie de conséquence, les méthodes de lutte sont en grande partie spécifiques à ces trois domaines. Cette distinction est privilégiée

dans la mesure elle favorise l'approche la plus opérationnelle. Elle a une incidence sur la façon d'instruire les projets.

- Axe 2 : Mettre l'accent sur la mise en œuvre des techniques et des méthodes de lutte contre la désertification. Ce sont précisément les conditions et les modalités de cette mise en œuvre qui intéressent prioritairement les opérateurs du développement.

La « contextualisation » de la LCD peut se définir comme la mise en adéquation (en cohérence) des techniques et méthodes de lutte contre la désertification avec les conditions agro-écologiques et socio-économiques des zones dans lesquelles cette lutte est engagée.

Le 5 novembre 2001, un séminaire interne à l'AFD a donné lieu à la restitution et à la discussion des conclusions de l'étude remise par le groupe de travail du CSFD.

L'étude du CSFD, les propositions, les débats et les conclusions de ce séminaire viennent d'être publiés (avril / mai 2002) sous la forme d'un dossier accompagné d'un CD-Rom et d'une bibliographie opérationnelle. L'ouvrage présente l'analyse de trois projets et développe des réflexions transversales et thématiques pour prendre en compte la désertification dans les projets de développement. Il fait la synthèse des débats et il propose des recommandations opérationnelles pour la préparation, le montage et le suivi de projets de développement concernés par la désertification.

Dans une deuxième phase, cette initiative devrait également faire l'objet d'une réunion avec d'autres bailleurs de fonds bilatéraux.

D – Le développement de la formation à la recherche-développement

Le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéenne/ Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (CIHEAM/IAMM) a conçu, à la demande du CSFD un cours spécialisé pluridisciplinaire qui prend en compte les différents aspects écologiques, économiques et sociaux de la désertification. Cette action répond à la nécessité d'inclure la formation dans le renforcement des capacités des scientifiques des pays du Sud.

Le MATE a financé la mise en œuvre de ce cours de première année en janvier 2001 à l'Université de Niamey à hauteur de 35 000 E. Le CSFD contribue à cette initiative en mandatant certains de ses membres pour animer le cours.

Le programme de formation spécialisé pastoralisme/désertification est un cours international élaboré par l'IAMM. Il concerne les activités de pastoralisme. La formation a pour objectifs spécifiques :

- L'analyse du fonctionnement traditionnel des systèmes pastoraux,
- Comprendre les règles économiques et sociales du partage des ressources naturelles,
- Etudier les modèles de développement appliqués par les bailleurs de fonds et par l'Etat.

Le public ciblé rassemble les chercheurs, les universitaires et les agents de terrain des pays francophones. Le cours sera dispensé sur trois ans dans trois pays successifs et sélectionnés selon le degré de priorité qu'elles accordent à thématique de la désertification : le Niger pour 2001, le Sénégal pour 2002 et le Maroc pour 2003. Les chercheurs sont sélectionnés en fonction de leur participation à des projets existants, de leurs expériences, de leur engagement et de leur projet personnel.

2.1.3 – La contribution au fonctionnement des organisations régionales et sous-régionales

A – Contribution au fonctionnement de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

L'OSS est une organisation régionale de lutte contre la désertification. D'abord association française créée en 1992 à Paris, l'OSS est depuis l'an 2000 une organisation internationale régionale dont le siège se trouve à Tunis. L'OSS regroupe vingt Etats d'Afrique du Nord (**Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Egypte**), de l'Ouest (**Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad**) et de l'Est (**Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Soudan**) ainsi que leurs organisations sous-régionales (UMA, CILSS, IGAD⁴). Quatre pays d'Europe (Allemagne, France, Italie et Suisse), l'UNESCO, le Secrétariat Exécutif de la Convention de Lutte Contre la Désertification, le Secrétariat Général des Nations Unies et plusieurs observateurs sont également membres de l'OSS.

L'OSS est un centre d'impulsion qui aide les Etats membres à anticiper ensemble les évolutions de la sécheresse et de la désertification, et à améliorer les actions et les méthodes de lutte contre ce phénomène. Le suivi à long terme de l'évolution de l'environnement permet de définir de façon concrète les formes de la désertification, d'en circonscrire les causes et d'organiser la recherche sur la prévention et la limitation de ce phénomène.

L'OSS apporte son concours à de nombreux pays pour l'élaboration de leur PAN (**Burkina Faso, Maroc, Mali, Niger, Sénégal, Tunisie, Algérie, Egypte**) ainsi qu'aux organisations sous-régionales dans la rédaction de leur PASR (CILSS, IGAD et UMA).

La France et en particulier le MAE et le MATE, soutiennent la CCD en participant au financement du fonctionnement de l'OSS. En 2000, MAE a fourni une subvention de fonctionnement de 335 KE. En 2001, le MAE soutient le fonctionnement de l'OSS par une contribution de 320 KE auxquels s'ajoutent 106 KE de la part du MATE et pour 3 ans.

En outre, en 2001, le MAE a fourni une assistance technique à l'OSS, dont les activités principales concernaient la mise en œuvre de la CCD et du programme Dispositif d'Observation et de Suivi de l'Environnement (DOSE). Cette assistance est évaluée à 91 500 E.

Enfin, la France a financé la réalisation d'un manuel proposant des « Indicateurs d'impact et de mise en œuvre des programmes d'action de lutte contre la désertification ». Lors de la COP5 en 2001, ces indicateurs ont été acceptés par le Comité Scientifique et Technique de la Convention comme une contribution majeure à la LCD.

B – Contribution aux programmes régionaux relatifs à la météorologie (ACMAD, CILSS et OMM)

L'engagement de la France dans des programmes d'appui aux systèmes africains d'information sur l'environnement a été constant lors des exercices précédents. Outre le programme ROSELT qui favorise une approche écologique de la désertification, la France

⁴ Union du Maghreb Arabe, Comité Interafricain de Lutte contre la Sécheresse, Autorité intergouvernementale pour le développement.

contribue aux programmes régionaux relatifs à la météorologie. Les avancées dans ce domaine se traduisent notamment par la mise en place de systèmes d'alertes précoces qui permettent une anticipation de l'aléa climatique et par conséquent, une réduction de la pauvreté, particulièrement en milieu rural.

En 2000-2001, la participation française au développement de systèmes africains d'information sur l'environnement climatique s'est traduite par :

1. Le soutien au Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement (ACMAD) de Niamey (Niger) par l'octroi de 1,5 ME sur trois ans (1999-2001) de la part du MAE. Ce centre vise à renforcer les capacités des acteurs africains en matière de météorologie en développant notamment un modèle numérique de prévision du temps adapté au contexte africain et en disséminant des techniques de prédiction climatique vers chacune des sous-régions du continent africain.
2. La participation du MAE au programme AGRHYMET du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), d'un montant de 1,2 ME pour trois années (1999-2001). Le centre AGRHYMET de Niamey a pour objectif d'améliorer les dispositifs de surveillance et d'information nationaux et régionaux qui ont été mis en place sous l'impulsion du CILSS à des fins d'alerte précoce dans le domaine de la production agro-pastorale. Il renforce les qualifications professionnelles des cadres sahéliens chargés de faire fonctionner ces dispositifs.
3. Le financement de matériel météorologique pour la région africaine par le MATE. Entre 1999 et 2001, le MATE a versé 183 KE à l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) pour appuyer son programme d'amélioration des capacités nationales de 12 pays africains (**Burkina Faso, Djibouti, Ethiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Sénégal, Swaziland**) dans le cadre de la lutte contre la désertification. Ce programme vise l'implantation du logiciel CLICOM qui propose une approche climatologique de la sécheresse. Il comprend l'acquisition de matériel, de logiciels, leur installation sur site, la formation des utilisateurs ainsi que l'organisation de séminaires régionaux.

C – L'assistance technique au Bureau Régional d'Afrique de l'Ouest (BRAO) de l'UICN

La France est présente au sein des principales organisations régionales chargées de lutter contre la désertification. En 2001, le MAE a appuyé le bureau régional de l'UICN à Ouagadougou (Burkina Faso) à hauteur de 106 KE comprenant une assistance technique. Le travail de ce conseiller chargé de la lutte contre la désertification vise l'élaboration d'une stratégie du programme d'action régional en matière de lutte contre la désertification, l'Initiative Globale Désertification (IGD) qui démarrera en 2002.

Les principaux axes de l'IGD (dont les pays et les montants n'ont pas encore été déterminés) concernent :

- La mise en place d'une expertise technique à la CCD pour l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des Programmes d'Action de lutte contre la désertification aux différentes échelles d'intervention : les PAN et les PASR mais aussi les projets locaux.

- Une réflexion est engagée sur la définition de mécanismes de financement plus efficaces.
- L'IGD travaille en faveur d'une meilleure prise en compte de la dimension sociale dans les projets de lutte contre la désertification.
- L'IGD accorde une place importante à la réflexion sur les synergies entre les différentes Conventions, en particulier entre la Convention sur la biodiversité sur laquelle l'UICN a déjà capitalisé une expérience importante et la LCD.

D – L'aide multilatérale internationale

La France participe à la lutte contre la désertification au travers de l'aide multilatérale internationale : elle contribue pour 7% au financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF) et pour 25% au Fonds Européen de Développement (FED). Ces institutions sont engagées dans la lutte contre la dégradation des terres et contre la pauvreté mais, dans la mesure où la désertification ne constitue pas un compartiment spécifique de l'environnement global, il est difficile d'évaluer les sommes et les pourcentages exacts consacrées par le GEF et le FED à la lutte contre la désertification et la pauvreté.

Le GEF participe au financement de la LCD deux façons :

- A travers des projets transversaux c'est-à-dire concernant les quatre compartiments de l'environnement mondial et la lutte contre la dégradation des terres : entre 1991 et 1999, dans le cadre des projets transversaux, le GEF a contribué à la LCD ainsi qu'à la lutte contre la déforestation pour plus de 350 millions de \$.
- A travers des programmes élus au titre de la protection de la biodiversité dans les écosystèmes arides et semi-arides, dont certains sont explicitement des programmes de réhabilitation des terres dégradées : actuellement, le financement du GEF allant à la protection de la biodiversité s'élève à 850 M\$, dont 11% concernent les écosystèmes arides et semi-arides ; dans ce champ, deux projets du GEF affichent un objectif de réhabilitation des terres dégradées dans leur intitulé (ils totalisent 2% de ce montant global) et parmi d'autres projets, la thématique de la LCD est implicitement prise en compte.

2.1.4 – L'aide aux Etats touchés Parties pour la mise en œuvre de leur programme national de lutte contre la désertification

A – L'aide à la rédaction des PAN

La France réaffirme son soutien à l'élaboration des PAN : le PAN doit permettre d'améliorer la cohérence et la coordination des appuis en matière de développement durable et de lutte contre la désertification. Il doit être un cadre stratégique, intégré aux programmes et aux projets des pays touchés Parties, et il implique des actions de recherche, de développement et de communication. Tel qu'il est défini par la Convention, le PAN s'appuie sur une approche participative qui réunit les opinions des populations locales, des collectivités et des exploitants des terres.

En 2000 et au titre du FSP (Fond de Solidarité Prioritaire), le MAE a versé 122 KE sur 3 ans pour l'appui à la rédaction des PAN : ces fonds ont été attribués par l'intermédiaire de l'OSS à

l'élaboration des PAN du **Burkina Faso, du Maroc, du Mali, du Niger, du Sénégal, de la Tunisie, de l'Algérie et de l'Égypte.**

B – De ROSELT régional à ROSELT Niger : développer la diffusion et l'appropriation des méthodes d'action par les structures nationales des pays

Le projet ROSELT répond à un besoin d'aide à l'intégration des préoccupations environnementales dans les plans et les projets de développement nationaux des pays touchés Parties. Il est novateur dans la mesure où il propose une démarche ascendante partant des Etats. En effet, les pays de la région africaine et les cadres en charge des PAN (Ministère de l'environnement, de l'agriculture et des forêts...) voient en ROSELT le moyen d'assurer un suivi thématique et statistique de l'environnement qui leur permettrait de construire des indicateurs homogènes à l'échelle de la région africaine.

Dans cette perspective, le **Niger** a instruit un observatoire national labellisé ROSELT qui correspond à ses priorités et qui est intégré dans la composante de suivi et d'évaluation de la désertification de son programme national.

Le MAE participe à la répliquabilité du programme ROSELT régional au niveau national avec deux objectifs :

- la mise en place de trois observatoires écologiques (matériel...),
- le renforcement des capacités et en particulier la formation des cadres administratifs aux négociations sur l'environnement (Rio+10).

En 2001, le MAE a versé 762 KE pour 4 ans. Il a également envoyé une assistance technique pour trois ans estimée à 91 000 E par an.

C – L'appui à l'organisation des politiques nationales de lutte contre la désertification (Tchad et Burkina Faso)

Au **Tchad**, la France est le chef de file des bailleurs de fonds pour la lutte contre la désertification. En 2001, le MAE a participé au financement d'un nouveau projet d'appui à l'élaboration, à la programmation et au suivi des politiques rurales. Ce projet a pour objectif de renforcer la structure interministérielle qui fait office d'organe de coordination de lutte contre la désertification. Cette structure joue un rôle important pour le recueil des informations nécessaires à la préparation des PAN.

Le MAE participe à ce projet avec une contribution de 1 ME sur 3 ans. Cette aide se traduit par un apport de moyens matériels (facilités de transports et de communications). Son partenaire principal est la Banque Mondiale.

En 2001, le MAE a appuyé le **Burkina Faso** dans la mise en œuvre de la composante de sécurité environnementale de son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ou « Poverty reduction Strategic program » (PRSP pour le sigle anglais). Le CSLP est la nouvelle politique de développement économique, institutionnel et social élaborée par les autorités burkinabè. Le CSLP est fondé sur la nécessité d'améliorer la redistribution des fruits de la croissance vers les populations les plus défavorisées, en leur offrant un meilleur cadre d'épanouissement social, en diminuant leur vulnérabilité et en augmentant leurs revenus.

Ce nouveau cadre de référence et d'harmonisation pour les interventions en matière de réduction de la pauvreté est articulé en trois composantes correspondant aux trois axes d'interventions prioritaires, la sécurisation économique, la sécurisation alimentaire et la sécurisation environnementale. La composante de sécurité environnementale est destinée à accompagner la conception et la mise en œuvre de nouvelles stratégies de gestion locale et concertée des ressources, dans un contexte de conflits d'usage, de pénurie et de dégradation des terres.

Le Burkina Faso participe financièrement à ce projet. Pour cette première année 2001, le MAE a attribué 762 KE (soit 2,3 ME sur trois ans) à la mise en œuvre du CSLP. Les autres bailleurs de fonds sont L'Union Européenne, le Danemark, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Banque Mondiale et le GEF.

2.2 – Lutter contre la désertification : développement local et environnement mondial

2.2.1 – Accroître la prise en compte de la désertification dans des projets de développement local

A – Décentralisation administrative et Projets d'Appui au Développement Local (PADL)

La lutte contre la désertification est partie intégrante de celle contre les inégalités et contre la pauvreté. Cette tendance est particulièrement visible dans les projets locaux qui s'appuient sur les collectivités locales créées par la décentralisation ainsi que sur les associations et les groupements des personnes civiles.

La décentralisation intervient dans les années 1990-2000 dans plusieurs pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest. Pour la zone concernée par la désertification, elle est notamment à l'œuvre au Sénégal, au Mali et Burkina Faso. Si la création des communes rurales est effective au Sénégal, au Burkina Faso, les différents niveaux de collectivités territoriales ne descendent pas encore jusqu'à l'échelle du village.

La décentralisation apparaît comme un soutien dans la mise en place de projets de développement local dans la mesure où elle peut favoriser la réalisation de projets de gestion locale des ressources naturelles impliquant la participation des administrations délocalisées et des populations civiles. Les projets de développement local ont pour principe de confier à des populations organisées la responsabilité de l'utilisation de fonds d'investissements permettant de financer des infrastructures ou des activités qu'elles jugent prioritaires.

Cette approche est commune et régionale. La Banque Mondiale et le GEF mettent en œuvre de tels programmes au Tchad, au Niger et en Guinée, dans lesquels le GEF prend à sa charge les composantes environnementales des projets. En France, l'AFD et le FFEM ont financé sur un modèle semblable des projets comme le Projet d'Appui au Développement Local (PADL) au Burkina Faso (voir encadré 2).

Encadré 2 : Le Projet d'Appui au Développement Local (PADL), Burkina Faso, première phase (1996-1999)

Au Burkina Faso, les PADL s'appuient sur le processus politique de décentralisation, notamment sur les assemblées départementales. Ces projets bénéficient également de la portée de la RAF, la Réforme Agraire et Foncière traduite *via* les Programmes de Gestion de Terroirs (PGT) en 1994. En effet, les PGT ont créé des Commissions Villageoises de Gestion des Terroirs (CVGT), communautés de base responsables pour la gestion des terres villageoises, dépourvues de personnalité juridique mais qui se sont rapidement constituées en piliers du développement local.

L'objectif du PADL est la réalisation d'investissements visant la préservation du patrimoine naturel, l'amélioration des équipements collectifs et la diversification économique. Les domaines d'intervention du PADL sont libellés sous forme de groupes d'investissements et d'actions éligibles aux fonds de développement local :

- Infrastructures sociales collectives (hydraulique villageoise, éducation, santé),
- Equipements publics marchands (commercialisation, élevage)
- Gestion et mise en valeur des ressources naturelles (ressources d'eau, agricoles et pastorales)
- Secteur économique productif (Commerce, artisanat, transformation et commercialisation des produits agricoles et de l'élevage, maraîchage)
- Formation (technique, organisation, gestion/comptabilité).

La première phase du PADL a permis d'organiser les populations de villages et de communes urbaines en instances représentatives au niveau départemental et provincial. Ces instances sont chargées de l'examen des projets et de l'octroi des fonds. L'exécution des projets est assurée par des entreprises et des prestataires locaux. Lors de cette première phase, 54% des subventions (volume financier) sont allées au secteur social et hydraulique et 25% au secteur agro-environnement.

Lors de la deuxième phase, il s'agit d'étendre ce projet à de nouvelles régions du pays et d'appuyer la mise en œuvre du volet environnement « gestion et mise en valeur des ressources naturelle » dans les choix de projets faits par les populations.

B – Les projets PADL2 et PADLO au Burkina Faso

1. En 2000-2001, la deuxième phase du Projet d'Appui au Développement Local (PADL2) a été préparée au **Burkina Faso**. Le PADL2 qui démarre en 2002 pour quatre ans souhaite répondre aux préoccupations de développement des populations rurales tout en finançant la mise en place d'une gestion durable des ressources naturelles. Les aspects environnementaux se traduisent essentiellement par la lutte contre la désertification dans ses aspects locaux (objectif de sécurité alimentaire) et mondiaux (stockage du carbone, lutte contre l'effet de serre, protection de la biodiversité). Un seuil de 25% des fonds devrait être respecté au niveau de chaque province pour les actions de gestion et de mise en valeur des ressources naturelles.

Les techniques de lutte identifiées concernent : la défense et la restauration des sols, la mise en valeur des ressources en eau, la mise en valeur des ressources sylvicoles, l'intensification de la production agricole, la gestion concertée des terroirs et l'utilisation rationnelle du bois de chauffe.

Ce projet coûtera 11,2 ME et sera cofinancé par l'AFD et par le FFEM (le FFEM pour les composantes de LCD), par les bénéficiaires (20 % du coût total des investissements locaux) et par le Conseil Général de Seine Maritime. Il concerne les provinces de la Tapoa, du Yatenga et du Loroum, la province de Ganzourgou et la province du Bam au Burkina Faso.

2. La convention du PADLO (Projet d'Appui au Développement Local Ouest) du Burkina Faso a été signée en novembre 2001. D'une durée de cinq ans, le PADLO concernera les savanes cotonnières de l'ouest du **Burkina Faso** qui sont des zones touchées par la désertification. Le FFEM prendra à sa charge les composantes environnementales du projet.

Actuellement en phase de démarrage, le PADLO s'inscrit dans la lignée du précédent projet auquel il adjoint une opération pilote sur le foncier.

- Il vise à développer les activités relevant de la GRN, et en particulier à mieux intégrer les contraintes foncières dans les interventions de développement local, par exemple dans la mise en place d'infrastructures,
- Afin de faciliter l'identification et l'instruction de projets collectifs de gestion des ressources naturelles, le PADLO propose l'élaboration d'un référentiel méthodologique d'intervention en zone de forte migration, concernant d'une part la résolution des conflits fonciers et d'autre part, la gestion du foncier à moyen et long terme.
- Il propose enfin un suivi d'impact de la désertification en partenariat avec une structure nationale de recherche, et qui s'appuiera sur les réalisations du Centre de Suivi Ecologique (CSE) de Dakar en matière d'indicateurs, sur les méthodes développées par le projet ROSELT de l'OSS et sur les initiatives des coopérations allemandes et néerlandaises.

C – Le Pôle Pastoral Zones Sèches (PPZS), Sénégal

Le PPZS est un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) créé en 2001 à Dakar (**Sénégal**) par des chercheurs de l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA), du Centre de Suivi Ecologique (CSE), de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) et du Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD). Le PPZS mobilise une équipe pluridisciplinaire de chercheurs afin de comprendre les dynamiques qui s'établissent entre les écosystèmes arides et semi-arides et les sociétés pastorales qui les valorisent. Le processus de décentralisation en cours dans la plupart des pays ouest africains crée un nouveau contexte politique dans lequel l'organisation locale des éleveurs et des agropasteurs pour gérer les ressources apparaît comme un vecteur important de lutte contre la désertification.

Les produits attendus pour le développement concernent :

- La conception de systèmes d'information et de bases de données sur les ressources et les risques associés,
- Le diagnostic et le suivi des dynamiques des écosystèmes arides,
- Les politiques foncières et forestières d'appui à l'élevage adaptées à la gestion des risques,
- Le pilotage des aménagements hydropastoraux,
- La régénération des écosystèmes dégradés en utilisant notamment les connaissances sur la biodiversité et sur l'écophysiologie de la résistance à la sécheresse.

Le PPZS associe plusieurs départements du CIRAD en valorisant des compétences pluridisciplinaires sur le thème de la désertification : diagnostic des ressources fourragères et forestières et étude de la pression du bétail sur celles-ci, représentation spatiale de ces données, droit foncier (aspects anthropologiques et juridiques) et systèmes agricoles. Initialement structuré dans un cadre bilatéral, le PPZS a l'ambition, en cours de

concrétisation, d'animer une réflexion régionale (ROSELT, CORAF⁵, Institut du Sahel) sur les questions scientifiques et de développement liées à la sécurisation des milieux arides sahéliens et des activités pastorales.

2.2.2 – L'Initiative Régionale CILSS-FFEM Environnement Mondial et Lutte contre la Désertification en Afrique Sahélienne (IREMLCD)

L'Initiative Régionale Environnement Mondial et Lutte Contre la Désertification en Afrique Sahélienne (IREMLCD) est issue d'un séminaire qui s'est tenu en 1997 à Ouagadougou sur « Les fonds pour l'environnement mondial et la lutte contre la désertification » (voir encadré 3).

Encadré 3 : Les conclusions du séminaire de Ouagadougou, « Les fonds pour l'environnement mondial et la lutte contre la désertification », 1997

Les conclusions de ce séminaire portaient sur :

- 1 - L'amélioration de la prise en compte de la désertification :
 - notamment dans l'environnement mondial,
 - en soutenant la recherche, la recherche/action et l'approche processus plutôt que projets,
 - en privilégiant l'instruction parallèle avec les projets de développement,
 - en favorisant les approches globales multifocales, régionales et nationales pour des effets cumulatifs.
- 2 - Une réforme des instruments financiers pour :
 - prendre en compte les enjeux de développement
 - simplifier les procédures et accélérer le cycle des projets
 - clarifier dans la pratique la rôle des acteurs
 - négocier l'ouverture d'une fenêtre dégradation des terres/désertification.

Elle a pour objectif de recentrer la désertification dans le cadre de l'environnement mondial en répondant à deux constats :

- Les financements consacrés par le FEM et par le FFEM à des projets identifiés LCD restent modérés par la difficulté à appréhender leurs impacts sur le changement climatique ou sur la biodiversité.
- Par ailleurs, la démarche *bottom-up* préconisée dans le cadre de la LCD est peu opérationnelle dans les projets de protection de l'environnement mondial.

L'IREMLCD souhaite rapprocher la gestion du FFEM des utilisateurs du fonds c'est-à-dire donner un accès au financement FFEM destiné à préserver l'environnement mondial pour les petits projets d'initiative locale. Cet objectif implique :

- La connaissance et appropriation de nouveaux mécanismes financiers en plus de l'accroissement des fonds accordés à la désertification dans la lutte pour l'environnement global,
- De nourrir la réflexion sur les synergies entre la CCD et les Conventions sur l'environnement mondial,

⁵ Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole.

- L'intégration de la LCD dans le développement local (appui sur les collectivités locales et la société civile) comme un vecteur de protection de l'environnement global,
- Une réflexion sur le suivi-évaluation des types de projets financés.

L'IREMLCD accélère les procédures d'attribution de ces fonds par le biais d'une Convention entre le CILSS et l'AFD (gestionnaire du FFEM). Le pilier de l'initiative est la mise en place d'une Cellule Technique Régionale (CTR) intégrée au CILSS, qui identifie et instruit les projets éligibles. Les projets sont ensuite sélectionnés par un Comité constitué de représentants du MAE, du MATE, de l'AFD, de la CTR et du conseiller régional désertification basé à Tunis pour donner lieu à une étude de faisabilité. L'approbation est donnée par le Comité et la convention d'accord est signée entre le CILSS et le porteur de projet.

Les projets doivent être situés dans les pays membres du CILSS, **Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad**. Les bénéficiaires de l'IREMLCD sont des acteurs de terrain, ONG, collectivités locales, associations professionnelles ou villageoises. Les actions financées concernent le reboisement, la conservation et la restauration des eaux et des sols, la gestion des forêts villageoises, la gestion des zones pastorales et l'aménagement des bas-fonds. Le financement de chaque projet présenté est plafonné à 150 KE. La participation du FFEM dans ces projets peut s'élever jusqu'à 70%.

Le suivi et l'évaluation de ces projets se font par des audits techniques et financiers, et la capitalisation des acquis de l'IREMLCD (identifier les meilleures méthodes de lutte contre la désertification et répondre scientifiquement aux questions sur les relations entre désertification et environnement mondial) est menée avec le CSFD.

Pour 2000-2003, la France soutient l'initiative CILSS-FFEM Environnement Mondial et Lutte contre la Désertification en Afrique Sahélienne en apportant 3,5 ME toutes institutions françaises confondues, soit plus de 2,3 ME pour 2000-2001.

Le FFEM est le chef de file des bailleurs de fond sur cette initiative (3 ME). Le MAE a versé 380 KE pour la cellule régionale (CTR) qui instruit les projets de l'initiative.

2.2.3 – Développer la participation des opérateurs privés et de la société civile dans la lutte contre la désertification

A – La constitution d'un réseau d'ONG françaises pour la lutte contre la désertification : le projet Désertification et Société Civile

La France a organisé en 2000- 2001 un réseau d'ONG qui sont impliquées dans la lutte contre la désertification en Afrique et en Europe, une action qui a été initiée par le MATE pour 38 000 E. Il s'agit d'un projet d'action de sensibilisation et d'information sur la désertification en direction des acteurs français et internationaux. Il peut être entendu comme une formation des acteurs du développement dans le domaine de la désertification. Les échanges d'expériences sont favorisés afin de définir une meilleure cohérence globale des actions de LCD. Par son succès, cette initiative est appelée à se développer dans les prochaines années.

Le Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (voir encadré 4) s'est proposé, grâce à son audience auprès de différents collectifs d'ONG et son expérience, de susciter l'intérêt et

de mobiliser des ONG françaises et internationales en faveur de la lutte contre la désertification. Sa démarche débouchera sur une stratégie concertée et un plan d'action.

Encadré 4 : Les activités du CARI (Centre d'Actions et de Réalisations Internationales)

Le CARI (<http://cari.asso.free.fr>) est une ONG française qui anime des actions de développement essentiellement appliquées au milieu rural. Leurs objectifs visent simultanément la sécurité alimentaire, la lutte contre la désertification, la valorisation des ressources locales, la protection des ressources naturelles et des patrimoines nourriciers et le renforcement des capacités locales vers plus d'autonomie.

Ses méthodes d'interventions sont basées sur la recherche participative, la responsabilité et la prise en compte de la dimension culturelle. Les actions servent de support à des valorisations en matière de formation à la coopération internationale et d'éducation au développement en France.

L'ONG gère trois programmes à l'échelle locale, nationale et internationale qui traitent de problématiques de développement au Nord comme au Sud et s'appuient sur des pratiques liées à l'agroécologie :

- Programme 1 : Agroécologie et développement local. Le CARI apporte un soutien technique, de mise en réseaux, de méthodologie, aux initiatives locales en matière d'agriculture durable et de développement local,

- Programme 2 : Animation Réseaux. Le CARI est sollicité, ou prend l'initiative de concertations entre acteurs afin de décloisonner des savoirs et savoir-faire à partir d'études de cas concrets.

- Programme 3 : Citoyenneté, Responsabilité, Réciprocité. Dans le champ complexe de la coopération internationale, la pédagogie de projet permet de mieux situer les mécanismes et les responsabilités, la remise en cause des idées reçues sur le développement autant que les moyens d'actions possibles ; les accueils et formations du CARI regroupent des publics d'origine nationale ou internationale en matière d'éducation à l'environnement et au développement.

Le plan d'action de CARI dans le cadre de l'initiative présentée a pour objectifs de recenser les actions de terrain des ONG en matière de lutte contre la désertification et d'animer un groupe de travail sur le thème de la lutte contre la désertification (GTD).

Le GTD est un consortium d'acteurs français intéressés et impliqués dans la lutte contre la Désertification. Les personnes qui le composent sont issues d'ONG, d'organismes scientifiques, de structures fédératives, et d'experts indépendants⁶. Les participants se réunissent au cours d'ateliers de travail, orientés autour de trois axes :

- Axe 1 : La création de conditions favorables à une meilleure prise en compte de la problématique désertification dans le milieu des OSI (Organisations de Solidarité Internationales) françaises, afin de favoriser leur engagement dans des actions de lutte contre la désertification en France, à l'international et dans les négociations de la CCD,
- Axe 2 : Le renforcement de l'information sur les processus de désertification et sur les actions de lutte contre la désertification, et sa mise en pédagogie auprès des acteurs/ décideurs et du grand public,

⁶ Le Groupe de travail sur la Désertification (GTD) est composé de CDTM34 (Centre de Documentation Tiers Monde), ENDA Tiers-monde (Environnement et Développement Tiers Monde), FIPA (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles), IFAID (Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement), SOLAGRAL (Solidarités Agroalimentaires), ROSELT/OSS, le CRID (Centre de Recherche et d'Informations pour le Développement) et le CSFD.

- Axe 3 : Le développement d'actions de terrain de lutte contre la désertification et la collaboration avec des partenaires locaux dans les pays du Sud.

Au niveau national, les premières réunions du GTD ont débouché sur la parution d'un bulletin trimestriel et sur la rédaction et la diffusion d'un manuel « Désertification et Société Civile ».

Le manuel de sensibilisation « Désertification et Société Civile » a été diffusé à 100 associations impliquées dans la LCD. Il a vocation à évoluer en fonction des critiques et des attentes des participants : une deuxième version a vu le jour en octobre 2001.

La première version contenait 6 fiches thématiques : « la Convention sur la Lutte contre la Désertification : le cadre », « Les Conférences des Parties : une autre planète », « La Politique Française », « Abréviations, acronymes, contacts », « un mot peut en cacher un autre : l'emploi des termes selon la CCD », « Etes-vous impliqués dans la CCD ? ».

La deuxième version a été améliorée d'un point de vue graphique, illustrée et complétée. Elle a été diffusée lors de la COP5. Elle contient 18 fiches thématiques en deux chapitres, Comprendre et Agir (voir encadré 5).

Encadré 5 : Le manuel de sensibilisation Désertification et Société Civile à l'usage des ONG, sommaire de la deuxième version

CHAPITRE COMPRENDRE : Groupe de Travail Désertification, La Convention sur la Lutte contre la Désertification : le cadre, Etes-vous impliqués dans la Lutte Contre la Désertification ?, Un mot peut en cacher un autre : emploi des termes selon la CCD, Les Conférences des Parties : une autre « planète », La lutte contre la Désertification, en paroles d'ici et d'ailleurs, Le Réseau International des ONG sur la Désertification (RIOD, La Politique Française, Abréviations et acronymes, Quelles interactions entre désertification et changement climatique ?, Quelles synergies entre Convention de la diversité biologique et CCD.

CHAPITRE AGIR : Les mécanismes financiers de la Convention Climat et leur mise en œuvre pour financer la lutte contre la désertification, Les indicateurs du développement durable en milieu soumis à la désertification, ROSELT : réseau d'observatoires de surveillance écologique à long terme, L'agroécologie : une technique efficace pour lutter contre la désertification, Quelques outils pédagogiques de sensibilisation à la lutte contre la désertification, Contacts utiles en France, Vous situer dans les sites.

Au niveau international, les membres du GTD souhaitent :

- Constituer une initiative européenne en désignant un point focal Europe du RIOD (Réseau International des ONG sur la Désertification). En 2000-2001, la participation à une rencontre européenne à Francfort et l'organisation d'un séminaire avec l'Union Européenne et le bureau environnement du MAE en ont été les préliminaires.
- S'appuyer sur le RIOD pour que les ONG des pays du Sud participent également au débat sur la lutte contre désertification⁷,
- Suivre les réunions de la COP.

⁷ Le RIOD est un réseau global d'ONG et d'OCB (Organisations Communautaires de Bases) travaillant dans le domaine de la désertification. Il a été mis en place en tant que structure de facilitation lors d'une rencontre internationale tenue à Ouagadougou en Novembre 1994. Actuellement, le secrétaire du RIOD est Solidarité Canada Sahel. Le RIOD est structuré en points focaux aux niveaux nationaux et régionaux. Son Comité Général de Coordination (CGC) est composé de quinze membres issus des cinq régions de RIOD (Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes, ECE et OCDE).

B – D'autres initiatives : le projet agroécologique de CARI au Mali et le film sur la désertification

1. Le CARI a organisé depuis plusieurs années des programmes de développement en faveur du Mali, de la Tunisie, du Bénin et du Sénégal. Ces projets concilient environnement et développement durable, et en particulier visent à accroître le degré d'appropriation des mesures proposées par les populations locales.

Le programme agroécologique de lutte contre la désertification au nord du **Mali** dans la région de Tin Zaouten s'appuie sur la demande des populations locales. Il concerne le réaménagement de l'Oued, la créations de jardins dont un jardin scolaire et celle d'un marché à bétail. Sa réalisation s'appuie sur un partenaire local, l'association malienne « Choix de vie ».

Le MATE a versé 40 000 E en 2000 pour ce projet en complément des fonds de CARI pour un coût total de 87 000 E.

2. Le MATE a financé en 2000-2001 la réalisation d'un film qui présente trois situations différenciées de désertification.

Ce film est réalisé par Eric Mounier et produit par ADN Production. Il sera diffusé par l'ONG CARI auprès des ONG et des acteurs de terrain concernées par la lutte contre la désertification. Le MATE a versé 30 500 E pour le financement de cette opération.

Section III – D'autres projets ayant des impacts pour la lutte contre la désertification

Il s'agit de projets conçus pour la protection de l'environnement global mais dont la mise en œuvre a des effets sur la LCD. Les paragraphes suivants présentent une sélection de quelques projets qui peuvent illustrer les synergies entre les Conventions d'environnement mondial et la CCD :

- Pour la lutte contre l'effet de serre, la France a engagé un effort important sur les projets d'agroécologie ; en outre, elle participe à un programme d'environnement qui s'adresse aux populations réfugiées.
- Pour la biodiversité, les autorités françaises participent à des projets de mise en place et de gestion de parcs naturels (aires protégées) dans des écosystèmes et des contextes socioéconomiques diversifiés.

3.1 – Les projets de lutte contre l'effet de serre

3.1.1 – Le Plan d'action global Agroécologie (ou « Agro-Ecologie »)

A – Présentation

L'agroécologie recouvre un ensemble diversifié de techniques et de pratiques agricoles dont les versions abouties ont pour effet de préserver à long terme les sols et d'y restaurer un ensemble de conditions physiques, chimiques et biologiques favorables pour en faire un outil de production agricole.

L'agroécologie repose sur trois grands principes : l'absence de travail du sol, le maintien d'une couverture végétale permanente et le semis direct de la plante cultivée à travers la couverture végétale.

Ces techniques limitent le destockage de carbone par différents processus :

- La plante de couverture enrichit le sol en carbone organique,
- L'absence de labour limite les pertes par minéralisation de la matière organique,
- La protection des sols contre l'érosion limite les pertes de matière organique, du fait du maintien de la fertilité des sols, par limitation du défrichement de terres pionnières par le feu, activité émettrice de carbone.

Le semis direct a été d'abord expérimenté et utilisé avec succès (notamment pour sa combinaison fertilité des sols/ fort rendements) dans des zones humides comme au Brésil en Indonésie et au Laos. Sa diffusion dans des contextes sub-humides secs et semi-arides qui se caractérisent notamment par une moindre disponibilité en eau apparaît comme un enjeu important : **pour les zones concernées par la désertification, ces techniques d'agroécologie, en luttant contre l'érosion et la baisse de la fertilité des sols, constituent un vecteur de la lutte contre la désertification et du développement agricole.**

Le Plan d'Action global agroécologie regroupe les efforts des principaux partenaires de l'aide française (MAE, AFD, CIRAD, FFEM, INRA et bientôt IRD). L'objectif principal est de mettre au point les modes de transfert et de développement des techniques agroécologiques dans quelques pays où intervient l'aide française, une démarche coordonnée favorisant la capitalisation des expériences et les synergies entre les Conventions sur l'environnement mondial et la CCD.

Le comité de pilotage du Plan d'Action global Agroécologie, qui réunit des représentants du MAE, de l'AFD, du FFEM et du CIRAD a lancé un programme d'action pour 2000 – 2005 : il concerne la **Tunisie**, le **Cameroun**, le **Mali**, **Madagascar** et le **Laos**. Un projet devrait bientôt démarrer au Maroc.

La contribution de l'AFD au Plan d'Action Agroécologie s'élève à 9 ME soit 3 ME pour 2000-2001. Un projet transversal d'accompagnement (missions, formations et transferts d'expériences) va être cofinancé par le MAE, l'AFD et le FFEM.

B – Un exemple de projet agroécologique ayant un rôle dans la lutte contre la désertification, le PASE au Mali, 2000-2004

La durabilité de l'agriculture dans les savanes cotonnières étant un enjeu majeur en Afrique, le programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zone cotonnière (PASE) au **Mali** est un des projets-pilotes dans le cadre du Plan d'Action Agroécologique mis en œuvre par le MAE, l'AFD, le FFEM et le CIRAD. L'objectif est d'accroître la compétitivité et la durabilité de la culture du coton en zone soudanienne à partir de la mise en œuvre de techniques issues de l'agroécologie.

L'AFD finance l'essentiel de ce projet et le FFEM prend en charge la composante qui vise à adapter et diffuser les techniques de semis direct sous couverture végétale à la culture du coton en région soudanienne (coût total, 10,7 ME). En proportion et pour 2000-2001, plus de 4 ME auront été versés au projet PASE.

L'AFD a appuyé le développement de la culture du coton dans les zones sub-humides sèches et semi-arides d'Afrique depuis plusieurs décennies. Au Mali, l'AFD a récemment soutenu les programmes d'appui au développement local dans la perspective de la décentralisation. Elle a promu la mise en place d'un réseau de centres de gestion destinés aux organisations de producteurs ainsi que la création ou la réhabilitation d'infrastructures et la mise en place de programmes de développement rural.

Malgré cela, les systèmes d'exploitation des zones cotonnières présentent plusieurs problèmes (l'extension des surfaces cultivées, la baisse des rendements et l'appauvrissement de certains sols dévolus à la culture du coton) que peuvent contribuer à résoudre la mise en place des techniques agroécologiques.

Bien que conçu pour lutter contre l'effet de serre, le PASE rentre dans le cadre de la réhabilitation des terres dégradées c'est-à-dire de la LCD.

3.1.2 – Un projet de lutte pour l'environnement et contre la pauvreté : Procédure de diagnostic environnemental dans les régions d'accueil des populations réfugiées, 1999-2001

Ce projet est conçu pour élaborer un système d'aide à la décision au bénéfice du Haut Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR). Le HCR a créé en 1993 une unité Environnement.

Ce projet a pour objectif la minimisation des impacts environnementaux négatifs dans des contextes spécifiques d'afflux massifs de réfugiés, à partir de l'étude diachronique de la dynamique population-environnement. Il concerne la **Guinée** et le **Kenya**.

Il est cofinancé par le FFEM (0,7 ME), le HCR (0,45 ME), le CIRAD (0,25 ME) et l'IRD (0,25 ME). L'unité Environnement du HCR est le maître d'ouvrage du projet et le CIRAD et l'IRD en sont les maîtres d'œuvre.

Les déplacements de populations sont souvent analysés comme dommageables pour l'environnement local et il peuvent aussi avoir des répercussions sur l'environnement global (émission de gaz à effet de serre et atteinte à la biodiversité) par leur répétition, leur durée, leur intensité et le type de milieu naturel des zones d'accueil. Cependant, les réfugiés peuvent aussi avoir une connaissance du milieu naturel aussi importante que les populations locales.

A partir du recueil de données sur les ressources naturelles et sur les activités humaines, un système d'aide à la décision a été développé. Ce travail doit déboucher sur l'élaboration d'un manuel de méthodes de diagnostic et d'actions pour le HCR.

Deux sites sont retenus pour la mise en œuvre de ce projet : la Guinée qui accueille de 370 000 réfugiés de Sierra-Léone et du Libéria dans la plus vaste région de forêt dense, et le Kenya qui reçoit 190 000 soudanais et somaliens dans deux sites constitués de savanes arbustives en milieu semi-désertique. Ce dernier site est menacé de désertification par les prélèvements en bois de chauffe.

Un tel projet, qui s'adresse à des populations vivant dans des situations de grande précarité et dans des milieux naturels fragilisés participe à la LCD.

3.2 – Les projets de protection de la biodiversité

3.2.1 – Présentation

Les projets de conservation ou de restauration de la biodiversité ont souvent un impact en terme de LCD : en effet, la perte de biodiversité dans les régions arides à sub-humides va souvent de pair avec l'érosion des sols et leur appauvrissement.

La sélection des quelques projets suivants et auxquels la France contribue, concerne des écosystèmes forestiers et côtiers, mais ces projets, dans leurs objectifs et dans leurs méthodes d'action, présentent un intérêt particulier pour la LCD :

- Ils présentent un angle de vue original, parce qu'indirect, sur la désertification, en abordant le phénomène du point de vue de la gestion de l'eau ou des forêts.
- Ils soulignent l'importance de la dimension participative, de la décentralisation et du développement intégré en vue de leur réussite.
- Ils alimentent les bases nationales d'informations environnementales.

3.2.2 – Quelques projets sur les Réserves et les Parcs Naturels

A – Le projet d'aménagement et de protection des massifs forestiers de la province d'Ifrane au Maroc (FFEM)

Le projet s'articule autour de quatre composantes : forêt et bois de chauffe, gestion de parcours, gestion de la biodiversité et activités agricoles. Il a pour objectif la gestion intégrée des ressources naturelles et le développement économique de la province d'Ifrane au **Maroc**.

Ce projet est financé par l'AFD (9 ME), l'Etat marocain (5,7 ME), les communes de la province d'Ifrane (0,9 ME) et le FFEM (2,3 ME).

La province d'Ifrane située dans le Moyen-Atlas oriental entre 800 et 2000 mètres d'altitude abrite les plus importants massifs de cèdres de la Méditerranée. Ces forêts jouent un rôle écologique et préservent les eaux, les sols et la biodiversité. Ils constituent la source de revenu

principale des communes environnantes. Du fait de la pression de l'élevage et de la récolte du bois de chauffe, ces massifs se dégradent, ce qui entraîne l'érosion des terrains agricoles et l'envasement des barrages d'irrigation en aval.

Le projet propose une dimension institutionnelle novatrice, la décentralisation de l'administration et la contractualisation avec les populations locales. La contribution du FFEM est principalement attribuée aux dépenses liées à la concertation et à la formation des opérateurs locaux, aux études et à la recherche-développement concernant le bois de feu, la régénération des parcours et la protection de la biodiversité.

Ce projet, du fait de la composante de lutte contre l'érosion et de ses choix d'actions institutionnels en faveur de la participation des populations participe à la LCD.

B – L'appui à la protection de la biodiversité dans le bas-delta mauritanien, Mauritanie (FFEM)

Le projet est axé sur la définition et la mise en place d'un plan de gestion du Parc National de Diawling en **Mauritanie**, dont la richesse floristique et faunique a été altérée suite aux aménagements hydrauliques sur le fleuve Sénégal. Les objectifs complémentaires sont la réhabilitation de la biodiversité et le développement intégré d'activités traditionnelles et nouvelles.

Ce projet se déroule sur 3 ans de 1999 à 2001 et il est cofinancé par l'UICN/Ministère de la Coopération Néerlandaise (0,81 ME) et par le FFEM (0,61 ME).

Les opérations visent à rétablir les crues du fleuve qui ont été réduites par la mise en place de barrages en amont de Diama, ce qui a provoqué un assèchement des sols et une mutation de l'écosystème. Outre les opérations liées à la reconstitution de l'écosystème et à la valorisation des milieux naturels, le projet doit assurer la formation des populations locales à la gestion d'un écosystème artificialisé et promouvoir le développement intégré de la zone et son désenclavement en associant les activités traditionnelles (pêche, maraîchage et cueillette) à des activités nouvelles (pisciculture, écotourisme).

Dans ce projet, la composante LCD est abordé du point de vue de la gestion de l'eau. Même si cette zone mauritanienne est dite humide car côtière, il y a bien eu un processus d'assèchement et de dégradation des terres. La clé de leur réhabilitation passe par la réinondation saisonnière et par la participation des populations à la valorisation de leur milieu.

3.2.3 – Quelques projets sur la Gestion durable des Ressources Naturelles

A – Projet de gestion intégrée et durable des ressources naturelles en Mauritanie (MAE)

La **Mauritanie** a adopté un certain nombre d'orientations pour sa stratégie de développement rural, notamment la protection et la conservation des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté. Le projet de gestion intégrée et durable des ressources naturelles financé par le MAE constitue la poursuite des nombreuses actions antérieures menées sur financement français dans les secteurs d'activité agricoles et pastorales. L'approche proposée repose sur

l'idée que les modalités d'accès et de gestion des ressources doivent être définies de façon négociée avec les populations locales, dans le souci de répondre au mieux à leurs besoins fondamentaux.

En prenant en compte le processus de désertification qui a touché pratiquement toutes les localités du pays, le projet s'attache à développer deux thèmes principaux :

- La gestion intégrée de la réserve de faune d'El Aguer, dans la wilaya du Hodh El Gharbi, susceptible de servir de référence pour d'autres projets de protection et de conservation des ressources naturelles.
- La création d'une base de données à l'échelle nationale sur les ressources naturelles en et en particulier les eaux superficielles. Cet outil permettra d'effectuer des choix d'aménagement plus rationnels, qui tiendront compte de l'ensemble des contraintes et potentialités du milieu.

Ce nouveau projet dispose d'un financement de 0,76 ME sur trois ans. Il est élaboré conformément aux dispositions des Conventions internationales relatives à la lutte contre la désertification et à la conservation de la biodiversité.

B – Projet d'appui à la gestion durable des espaces et des ressources au Mali (MAE)

La France et le Mali se sont engagés dans la dynamique internationale concernant l'environnement qui s'est mise en place à partir du Sommet de la Planète Terre à Rio. Ils ont notamment participé activement à l'élaboration des Conventions internationales sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification.

Le projet d'appui à la gestion durable des espaces et des ressources au **Mali** s'inscrit dans la continuité des actions précédemment entreprises par la France et plus généralement par l'Europe en matière d'aide au développement et de gestion de l'environnement. Financé par le MAE à hauteur de 1,5 ME sur trois ans, il poursuit trois objectifs généraux :

- Le renforcement du système institutionnel malien de gestion de l'environnement. Au sein du cadre institutionnel déjà mis en place, le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) associe le PAN préconisé par la Convention internationale sur la LCD,
- L'appui aux actions de gestion des ressources naturelles et de conservation de la nature dans des domaines vitaux pour l'avenir économique et écologique du pays. Dans ce cadre, trois objectifs spécifiques sont retenus et concernent l'aménagement et la gestion de la réserve de biosphère du Baoulé, la conservation et la valorisation de la population d'éléphants du Gourma ainsi que la préservation de la faune dans la région de Kidal,
- Le développement des outils de gestion de l'information environnementale. La présence du projet ROSELT a eu un effet d'entraînement très positif sur la politique nationale de gestion de l'information environnementale.

Partie 2 – Les autres régions du monde

Section I – Le bassin méditerranéen

1.1 – Le projet ROSEEM ou l'aide bilatérale française dans la région méditerranéenne

Le projet ROSEEM (1999-2002) appuie la mise en place et l'exploitation d'un réseau d'observatoires de terrain pour le suivi de l'état de l'environnement dans les trois pays du Mashreq, **Jordanie, Liban** et **Syrie** avec une possibilité ultérieure d'élargissement à d'autres pays du sud et de l'est de la Méditerranée. Ce réseau de six observatoires (2 par pays) a deux finalités principales : fournir aux décideurs les éléments pour une gestion durable des ressources naturelles, en particulier l'eau et le sol et assurer une surveillance à long terme des écosystèmes les plus menacés et de leur biodiversité.

Le maître d'ouvrage est l'ACSAD (Arab Center for the Studies of Arid zones and Dry lands), une organisation intergouvernementale qui conduit des études et des recherches dans les zones arides et semi-arides dans le but de consolider l'utilisation des données et des techniques appliquées au développement de l'agriculture dans les pays arabes. Cette agriculture est fortement corrélée à la sécurité de leur approvisionnement en eau.

L'ACSAD a sollicité l'appui de l'OSS pour développer à l'est de la Méditerranée un réseau similaire à celui mis en place par le programme ROSELT, de suivi de l'environnement et de test des méthodes de lutte contre la dégradation des ressources naturelles de cette région. Le MAE et le MATE estiment qu'il est important de soutenir les initiatives menées dans ce sens, notamment lorsqu'elles proviennent des pays du Sud.

En 2000-2001, le MAE a contribué pour 7 600 E et l'OSS pour 34 100 E à la mise en place de ROSEEM. En 2002, le MATE financera 52% du coût total du projet.

Ce réseau a plusieurs objectifs :

- Rassembler et améliorer les connaissances de base sur l'évolution des écosystèmes sous forte contrainte anthropique et sa relation possible avec le changement climatique globale et assurer leur surveillance,
- Utiliser ces connaissances pour construire un système d'aide à la décision et à la gestion durable des écosystèmes basé sur :
 - o La caractérisation des causes et des effets de leur dégradation (suivi à long terme d'indicateurs),
 - o La compréhension des mécanismes qui mènent à cette dégradation (pour en inverser le processus éventuellement),
 - o La simulation de prévision et gestion de scénarii,
- Elaborer des stratégies pour le maintien ou la restauration des capacités productives des écosystèmes ;
- Assurer la formation de scientifiques et de techniciens pour créer l'expertise nécessaire en gestion conservatoire des eaux et des sols,
- Aider à l'intégration des pays concernés dans les stratégies de programmation internationales traitant de l'environnement et du développement durable.

Ces objectifs requièrent :

- De traduire le problème environnemental en question scientifique,
- D'effectuer l'inventaire et le collationnement de toutes les données et renseignements utiles sur les régions pilotes, travail préalable à l'identification des sites potentiels à l'intérieur des régions pilotes,
- D'effectuer un choix précis des sites pilotes après visites sur le terrain de membres du comité et de pilotage du projet accompagnés éventuellement d'experts,
- D'identifier les actions de monitoring et les actions de recherche à entreprendre et leur calendrier,
- De choisir les indicateurs les plus pertinents,
- De définir les méthodes,
- De compléter la formation du personnel concerné,
- D'acquérir les équipements de base pour assurer la mise en place du réseau.

1.2 – L'aide multilatérale française dans le bassin méditerranéen

1.2.1 – Le projet UICN de Conservation d'espaces littoraux naturel dans le bassin méditerranéen

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature vient de mettre en place un programme spécifique pour la Méditerranée, basé à Malaga. Ce programme fait de la lutte contre la désertification un sujet prioritaire. La désertification est un processus reconnu par l'ensemble des pays du bassin méditerranéen.

L'UICN-Méditerranée abordera la lutte contre la désertification en focalisant sur un certain nombre de thèmes précis qui rejoignent son expérience dans la région, qui sont transversaux et permettent d'aborder un certain nombre d'aspects concrets. Il s'agit notamment :

- De proposer comment renforcer des liens avec la Convention sur la Biodiversité au niveau régional ;
- D'analyser le rôle actuel et potentiel des zones protégées comme réserves génétiques et comme structures décentralisées afin de créer un cadre juridique et institutionnel pour la gestion durable des espaces sensibles et d'impliquer les différents acteurs locaux.

Les pays concernés par ce projet n'ont pas été déterminés. Une étude sera entreprise sous la responsabilité du bureau UICN de Malaga en collaboration avec d'autres départements de l'UICN, avec le CSFD, et avec le Ministère des Affaires Etrangères Italiens. Le MATE entend soutenir cette étude.

1.2.2 – Le Partenariat Euroméditerranéen (PEM) et ses actions dans le domaine de la LCD

A – Présentation de l'enceinte du PEM

Les participants à la Conférence euroméditerranéenne qui s'est tenue à Barcelone en novembre 1995 ont adopté une déclaration instituant un nouveau partenariat entre l'Union Européenne et douze pays du pourtour de la Méditerranée : **Algérie, Autorité Palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie**. Ce Partenariat dont un objectif principal est la création d'une zone de libre-échange se traduit par des Accords bilatéraux et par la mise en œuvre d'une Coopération Régionale.

La Coopération Régionale repose sur trois volets principaux :

- Partenariat politique et de sécurité,
- Partenariat économique et financier,
- Partenariat dans les domaines social, culturel et humain.

Les actions mises en œuvre au titre de la Coopération Régionale sont financées par le fond régional du MEDA qui représente 14% de l'enveloppe globale du MEDA, la France contribuant pour 18% à cette enveloppe globale.

Le SMAP (Short and medium Term Action Plan) est le volet environnemental de la Coopération Régionale issue de ce partenariat euroméditerranéen.

B – Les projets européens de LCD issus du PEM

Le SMAP est articulé autour de 5 thèmes prioritaires :

- La gestion intégrée de l'eau,
- La gestion intégrée des déchets,
- Les points chauds,
- La gestion intégrée des zones littorales,
- La lutte contre la désertification.

L'UE a lancé deux appels d'offre SMAP en 1998-1999 et en 2000. Parmi les six projets sélectionnés pour l'appel d'offre de 2000, deux concernent la désertification. Ces projets démarreront en 2002.

1 – Le premier projet porte sur les stratégies pour combattre la désertification dans les zones arides avec la participation des communautés agropastorales en Afrique du Nord (**Maroc et Tunisie**). Prévu sur deux années et demi, il est financé à 80% par l'U.E.

2 – Le second projet propose la mise en place de suivi-évaluation des programmes d'action de lutte contre la désertification dans les pays maghrébins de la Méditerranée. L'OSS est le responsable de ce programme également prévu pour deux années et demi. La participation de l'U.E s'élève à 71% du coût total.

Par son appui au MEDA et à l'OSS, la France contribue de façon indirecte au financement de ces projets.

1.3 – L'Action Concertée d'Appui au Programme d'Action Régional pour la Méditerranée Septentrionale (MEDRAP)

Le MEDRAP est un projet de recherche sur l'environnement et le développement durable lancé en 2001 dans le cadre de l'U.E. Dans le contexte de la convention, l'objectif principal de cette action est de fournir un appui à l'élaboration du Programme d'Action Régional (PAR) de lutte contre la désertification dans les pays de la Méditerranée septentrionale concernés par l'annexe IV de la Convention.

Le MEDRAP a pour objectif d'établir des liens plus efficaces entre la communauté scientifique et les acteurs des différents secteurs concernés (autorités, décideurs, ONG, société

civile, représentés aux différents niveaux du territoire) dans le but d'initier et de faciliter des actions et des stratégies pour combattre la dégradation des terres et la désertification. La France participe au titre d'observateur à l'annexe IV par l'implication des structures de recherche et des réseaux d'information de sa communauté scientifique dont le Comité Scientifique Français de la Désertification.

Section II – L'Amérique Latine

2.1 – Le projet de transformation des espaces ruraux et de processus d'intégration régionale dans la IVème région du Chili

Le projet « Transformation des espaces ruraux et processus d'intégration régionale dans la IV région » est réalisé conjointement par l'Université du **Chili**, l'IRD et l'Université de la Serena. Il fait suite à un autre projet de recherche mené de 1992 à 1997 portant sur l'environnement et le développement durable dans la zone aride chilienne du Limari.

La recherche traite de la transformation de l'ensemble des espaces ruraux arides et semi-arides de la IVème région du Chili, tant du point de vue social qu'environnemental. Elle vise à préciser les conditions de mise en valeur de ces espaces, en rapport aux exigences de rentabilité économique et de préservation de leurs potentialités en ressources naturelles.

Au Chili, le « Norte Chico » est un vaste territoire charnière entre l'une des régions les plus arides du monde (le désert d'Atacama) et les zones fertiles du centre du pays. La IVème région du Chili correspond à la zone sud du Norte Chico. En tant que milieu physique, la zone d'étude est constituée d'espaces arides et semi-arides soumis à une pluviométrie aléatoire qui présentent parfois un fort état de dégradation du sol et de la végétation. La dégradation de la couverture végétale est un processus relativement récent, concentré historiquement avec une accélération probable lors des siècles derniers, dû à la déforestation liée à l'exploitation minière, à la construction du chemin de fer et au fonctionnement des distilleries, mais qui reste néanmoins actif aujourd'hui, notamment du fait de l'impact de l'élevage caprin.

Les questions posées par le projet de recherche s'articulent autour de trois pôles, dont l'un est orienté sur les questions de désertification :

- Groupe 1 : Comment l'économie régionale se transforme-t-elle, et pour quel mode de peuplement ?
- Groupe 2 : Comment le milieu physique et en particulier les disponibilités en ressources naturelles renouvelables évoluent-ils ? Certains systèmes de cultures ou certaines activités sont-ils plus déprédateurs que d'autres ? Comment surveiller le processus de désertification ?
- Groupe 3 : Peut-on disposer d'outils permettant une synthèse de l'information sur différents plans et pouvant aider à la gestion de l'espace régional ?

2.2 – Le projet REVOLSO, Mexique et Chili

Le projet REVOLSO « Alternative agriculture for a sustainable rehabilitation of deteriorated volcanic soils in **Mexico** and **Chili** » est un projet IRD financé par l'U.E et d'une durée de 4 ans. La Convention a été signée fin 2001 avec l'IRD.

A partir des travaux menés précédemment sur les savoirs locaux, sur les principes de l'agriculture organique et sur les expériences locales d'agro-foresterie, le projet propose de développer un ensemble de techniques pour une réhabilitation soutenable de sols volcaniques et érodés du Mexique et du Chili. Ce travail inclut la prise en compte des conditions climatiques et des caractéristiques économiques et sociales des populations de la région.

Le projet REVOLSO implique la participation du Colegio de Montecillo, de l'Université Autonome de Tlaxcala et du Centre National de Recherche pour une Production Soutenable au Mexique et de l'Université de Concepcion au Chili.

En Europe, outre la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne et l'Italie participent à ce projet.

Annexe 1 – Quelques axes du texte de la CCD

Le texte de la Convention met en avant la nécessité du fonctionnement participatif (démocratique) dans la lutte contre la désertification. Les collectivités locales et les exploitants des terres (société civile) apparaissent ainsi comme des interlocuteurs importants au même titre que les administrations nationales (centrales). Quelques articles nous semblent particulièrement pertinents pour la présentation des activités de la France en matière de lutte contre la désertification.

Les articles 4 à 6 définissent les obligations des Etats Parties à la Convention. Ils insistent sur la nécessité de définir une stratégie de long terme et cohérente pour lutter contre la désertification sur la base d'accords bilatéraux et multilatéraux entre les Etats membres.

L'article 7 donne la priorité à l'Afrique pour l'aide à la lutte contre la désertification. Cette priorité est pleinement prise en compte dans la politique française de mise en œuvre de la Convention.

L'article 8 traite du lien de la CCD avec les autres Conventions globales sur l'environnement. Il encourage l'exécution de programmes communs, afin d'éviter le double emploi des fonds. Pour la France, cet article est important dans la mesure où de nombreux projets de développement, de lutte contre la pauvreté, contre l'effet de serre et pour la protection de la biodiversité se traduisent concrètement par des actions de lutte contre la désertification.

L'article 10 concerne les Programmes d'Action Nationaux (PAN). Il encourage chaque Etat touché Partie à rédiger un programme national de lutte contre la désertification. A cet effet, il insiste sur la nécessité de réunir les opinions de l'ensemble des acteurs concernés, notamment des administrations nationales, des collectivités locales et de la population civile. Il souligne l'intérêt de la mise en place de dispositifs d'alerte précoce dans la prévention et dans la gestion des sécheresses. La position de la France consiste à promouvoir les PAN pour une lutte efficace contre la désertification.

L'article 11 définit des principes de collaboration entre les pays touchés Parties et propose la mise en œuvre de Programmes d'Actions Régionaux et Sous-Régionaux (PAR et PASR).

L'article 12 réaffirme la nécessité d'une collaboration internationale et définit le champ de cette coopération, un thème qui est repris et détaillé dans les articles suivants, 16 à 19.

Les articles 16, 17 et 18 concernent la place et le développement de la science dans la lutte contre la désertification : la collecte et l'échange d'informations sur la désertification, la mise en œuvre de la recherche-développement, l'acquisition et les transferts de technologie sont des aspects fondamentaux de la LCD.

L'article 19 s'adresse aux pays Parties pour qu'ils travaillent en harmonie à la lutte contre la désertification, en particulier en renforçant leurs capacités au travers de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation de la société civile et des structures nationales. Il souligne l'importance des articulations entre les différentes échelles d'intervention, depuis le niveau

régional jusqu'au micro-local, sous la forme de réseaux d'échange d'informations et d'expériences.

Les articles 20 et 21 portent sur les ressources financières de la CCD. La CCD met en place le Mécanisme Mondial pour accroître l'efficacité des financements existants. Le financement de la lutte contre la désertification dépend principalement des pays développés Parties.

Les articles 22 à 40 définissent les trois institutions phares de la Convention, la Conférence des Parties (COP) réunie tous les deux ans, le Secrétariat permanent et le Comité de la Science et de la Technologie. Ils établissent les procédures de résolution des questions qui peuvent se poser sur la mise en œuvre de la Convention.

L'annexe I composée de 19 articles concerne la mise en œuvre de la Convention au niveau régional pour l'Afrique. Elle rappelle que la lutte contre la désertification y est le volet essentiel d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. Elle établit les caractéristiques principales des programmes d'action nationaux (ainsi que sous-régionaux et régionaux) et souligne l'importance d'une réflexion institutionnelle concernant des critères de mise en œuvre et d'évaluation de ces programmes.

Les annexes II et III portent sur la région de l'Asie et sur celle de l'Amérique Latine et des Caraïbes. Elles spécifient les caractéristiques du phénomène de la désertification dans ces deux régions en apportant des indications pour l'élaboration des PAN et pour la mise en œuvre d'une coopération régionale.

Dans l'annexe IV qui concerne les pays de la Méditerranée Septentrionale, l'article 2 qui présente les particularités de cette région insiste notamment sur la nécessité d'exploiter les ressources en eau de façon durable. L'article 10 souligne la pertinence d'une collaboration entre des programmes de LCD portant sur la Méditerranée Septentrionale et d'autres concernant l'Afrique du Nord. La France se montre favorable aux actions de LCD à l'échelle du bassin méditerranéen.

Annexe 2 – Les priorités d'action formulées par la COP5

Selon le rapport de la cinquième Conférence des Parties qui s'est tenu du 1^{er} au 12 octobre 2001, les thématiques principales qui feront l'objet de l'examen jusqu'à la sixième session de la Conférence des Parties (2003) seront les suivantes :

«

- les processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires,
- les cadres ou arrangements législatifs et institutionnels,
- la mobilisation et la coordination des ressources, tant internes qu'internationales y compris la conclusion d'accords de partenariats,
- les liens et les synergies avec d'autres conventions relatives à l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies nationales de développement,
- les mesures prises pour la remise en état de terres dégradées et la création de systèmes d'alerte rapide afin d'atténuer les effets des sécheresses,
- la surveillance et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification,
- l'accès des pays touchés Parties, en particulier des pays en développement, aux techniques, connaissances, et savoir-faire appropriés. »